

Initiation aux dangers de l'électricité pour le personnel non électricien : H0 v-B0

⇒ Objectif :

Former le personnel non électricien, travaillant à proximité des installations électriques, à une connaissance de la réglementation électrique et des risques présentés par les installations conformément à l'arrêté du 14 novembre 1988 et à la publication UTE C 18-510.

⇒ Public concerné :

Personnel soumis aux dispositions du décret 88.1056 du 14 novembre 1988 et arrêté du 10 octobre 2000 – publication UTE C 18-510

⇒ Pré requis :

Aucun

⇒ Nombre de participants :

5 à 12 personnes **maximum**.

⇒ Durée :

8 heures

⇒ Validation :

Carte d'habilitation électrique.
Attestation de stage.
Document de synthèse remis aux stagiaires.

⇒ Moyens pédagogiques:

Livret de cours, film vidéo, PowerPoint

⇒ Méthodes pédagogiques:

Apports théoriques sur vidéo projecteur.
Méthode explicative et participative.

⇒ Lieu :

LUXANT INSTITUTE- 34 rue de Beaumont 62950 Noyelles-Godault

⇒ Programme :

1^{ère} partie : Théorie (6 heures)

- 1) Notions élémentaires d'électricité
 - Circuit électrique ;
 - Différence de potentiel ;
 - Intensité ; tension ; résistance ; loi d'Ohm.
- 2) Sensibilisation aux risques électriques
 - Statistiques sur les accidents d'origine électrique ;
 - Les différents risques d'origine électrique ;
 - Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- 3) La Prévention des risques électriques
 - Le contexte réglementaire ;
 - La normalisation ;
 - Les moyens de protection contre les contacts directs ; indirects
 - Protection contre les brûlures ;
 - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- 4) Publication NF C 18510 : définitions
 - Présentation de la procédure d'habilitation selon la norme NF C 18-510 en relation avec les domaines de tension
 - Prescriptions au personnel, obligation de formation ;
 - Habilitation, symboles et titre d'habilitation délivré par l'employeur ;
 - Prescriptions particulières applicables aux entreprises extérieures
- 5) Opérations dans l'environnement
 - Les différentes zones d'environnement ;
 - Travaux au voisinage de canalisations isolées ;
 - Zone d'environnement spécifique aux travaux du bâtiment et travaux publics.
- 6) Intervention en basse tension
 - Rôle du chargé d'intervention ;
 - Dispositions concernant le personnel et le matériel ;
 - Interventions de dépannage ;
 - Autres interventions et opérations particulières.
- 7) Appareillage électrique basse tension
 - Appareillage de sectionnement ;
 - Appareillage de commande ;
 - Protection contre les surintensités.

2^{ème} partie : Pratique (2 heures)

Les installations électriques BT, HT.
Armoires, coffret, canalisations.
Le TGBT. Les limites d'intervention.